

République Algérienne Démocratique & Populaire

Wilaya d'Alger

Circonscription Administrative de Dar El Beida

Commune de Dar El Beida

Numéro d'identification Fiscale (NIF) : 41000200001608501019

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHÉ

Conformément aux dispositions de la loi N° 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et articles N° :65 alinéa 02 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 Septembre 2015 , portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public , la commune de Dar El Beida porte à la connaissance des soumissionnaires ayant participé au Relance d'un avis d'appel d'offres ouvert avec exigences de capacités minimales N°: 09/S.T /B.M /D.E.B /2025 relatif au travaux de réhabilitation et de réaménagement des anciennes tribunes + Aménagement extérieur +VRD et de l'éclairage sportif (projecteur) du stade communal sis cité frères Achouri commune Dar El Beida décomposés en deux (02) lots distincts :lot 02 : Travaux d'aménagement extérieur + VRD et éclairage sportif (mat de 45m).

Publie dans les quotidiens « Info Sport » et « اصوات » le 03/03/2026 et, ainsi que sur le BOMOP , que l'évaluation des offres techniques et financières a donné le résultat suivant :

<u>Attributaire provisoire du marché</u>	<u>Numéro d'identification fiscal de l'attributaire</u>	<u>Montant de la soumission en TTC</u>	<u>Montant corrigé en TTC</u>	<u>Délai</u>	<u>Critères de choix</u>	
					<u>Note Technique /100</u>	<u>observation</u>
<u>SARL EL AZIMA TRAVAUX PUBLICS</u>	<u>000219008493327</u>	<u>199.908.100 ,00DA</u>	<u>/</u>	<u>04 Mois</u>	<u>88/100</u>	<u>Entreprise retenue provisoirement</u>

Les autres soumissionnaires intéressés sont invités de se rapprocher du bureau des marchés de la commune au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché à prendre connaissances des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.

Tout soumissionnaire qui conteste ce choix de la commission d'évaluation peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la commune de Dar El Beida dans un délai de dix (10) jours à compter de la première publication du présent avis sur les quotidiens nationaux (conformément aux dispositions de l'article 82 alinéa 1 et 03 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 Septembre 2015 , portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public.